



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 99575

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'association des collectivités territoriales au plan gouvernemental de prévention de la radicalisation. Il tient à saluer la qualité des relations des préfets, des sous-préfets, des forces de police et de gendarmerie avec les parlementaires et les élus locaux. Néanmoins il note qu'il est difficile pour une commune ou une intercommunalité de mettre en place des actions de prévention éligibles au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dans la mesure où celles-ci doivent être orientées sur des personnes suivies par la préfecture. Or les collectivités ne connaissent pas leur identité. Il se demande si le FIPD ne pourrait pas s'ouvrir à des actions de prévention à portée plus générale comme des réunions d'information sur des publics ciblés, dirigeants de clubs sportifs par exemple.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99575

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7925

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)